



Problème de limite de propriété

Par **soniagatel**, le **24/09/2008** à **13:22**

Bonjour,

Nous avons acquis il y a 6 ans une maison avec jardin clôturé. Nous considérons donc que notre limite de propriété est la clôture qui a été faite bien avant notre acquisition. Aujourd'hui les voisins viennent nous voir en contestant les limites et veulent récupérer une bonne partie de notre terrain.

Que pouvons nous faire. Peut-on prouver que la clôture est là depuis plus de 30 ans et faire jouer la prescription acquisitive?

Merci de votre réponse.